

Nouvelles et communiqués divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **18 (1945)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Union suisse pour l'amélioration du logement

Les 9 et 10 juin dernier s'est tenue à Berne l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement. Après des discussions très nourries, l'assemblée a voté à l'unanimité les points suivants qui, dans la pensée du Comité central de l'Union suisse, ont une très grande importance pour l'avenir du logement dans notre pays :

1. Application de l'action envisagée par le Conseil fédéral, dans son ordonnance du 16 janvier 1945, pour le contrôle du prix de vente des fonds immobiliers urbains : action parallèle à celle envisagée dans le domaine des fonds agricoles. On sait que cette ordonnance, à la suite de la pression de certains milieux immobiliers, n'a pu trouver son application actuellement. Et pourtant, l'Union suisse estime que ce serait un grand pas à faire pour l'amélioration du logement.

2. L'assemblée demande de pouvoir participer dans une mesure équitable aux délibérations des diverses commissions fédérales s'occupant de la question du logement.

Puis le conseiller national Ernest Reinhard fit une captivante conférence sur : « La construction d'habitations coopératives et leur financement ». Les membres romands constatèrent, une fois de plus, combien la construction subventionnée est plus développée en Suisse alémanique, peut-être à cause d'une pénurie de logements moins accentuée, sans doute aussi à cause d'une participation moins active des pouvoirs publics.

Les membres de l'assemblée, alors, répartis en deux groupes, visitèrent, les uns les colonies Löchligut et Wylergut, les autres les colonies Bethlehemacker, Stapfenacker, Morgenstrasse et Bur-gunderstrasse. Nous donnerons d'ailleurs, dans l'un de nos prochains numéros, les plans et les vues les plus intéressants de ces diverses réalisations.

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Peu après, le 16 juin, la Section romande se réunissait à Lausanne. Nous donnons dans le présent numéro le texte complet du rapport de son président, M. Frédéric Gilliard. La Section romande fêta

son vingt-cinquième anniversaire. A cette occasion, et dans des circonstances semblables à celles qui motivèrent sa création, l'assemblée vota un pressant appel aux autorités cantonales et communales, pour que soient adoptées sans retard les mesures destinées à compenser la hausse incessante des prix des travaux du bâtiment, mesures indispensables si l'on veut assurer une reprise de la construction de logements, dans l'intérêt tout spécialement des familles aux ressources modestes.

Pour remplacer M. Ribi, décédé, l'assemblée a désigné comme trésorier M. Arthur Maret, administrateur de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, à qui « habitation » est heureuse de présenter ses félicitations. Puis M. Freymond, actif directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise, membre fondateur et premier président de la section, fit son historique et dressa quelques vues sur l'avenir, après quoi M. Hœchel, chef d'atelier et professeur d'urbanisme à la Haute Ecole d'architecture de Genève, entretint les membres de l'Union suisse de l'organisation des quartiers urbains. Nous reviendrons sur cette étude.

COMMUNE DE PAYERNE

Concours d'urbanisme

La Municipalité de Payerne ouvre un concours d'idées pour l'établissement d'un plan directeur d'aménagement et d'extension de la ville.

Sont admis à participer au concours :

- les architectes vaudois agréés par l'Etat et les ingénieurs et géomètres vaudois diplômés, quelle que soit leur résidence ;
- les architectes agréés par l'Etat de Vaud et les ingénieurs et géomètres diplômés de nationalité suisse, domiciliés dans le canton de Vaud depuis une année avant la date d'ouverture du concours.

Le programme et les documents nécessaires sont à disposition des intéressés dès le 15 juillet, contre dépôt de 20 fr., au **Greffé municipal**, où les projets devront être remis pour le 15 octobre 1945, à 18 heures.

Municipalité de Payerne.

C. Dell'Acqua

MENUISERIE D'ART - ÉBÉNISTERIE

Rue de Carouge 74

GENÈVE

Téléphone 4 80 17

Argovia

LE BEAU
PAPIER PEINT SUISSE

Vente par les maisons spécialisées S. S. M. P. P.

FILMOS S. A., OFTRINGEN-PRÈS-OLTEN

Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone

adressez-vous à

BORNET S. A.

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

RIONDEL & Cie

Rue de l'Arquebuse 16

Tél. 4 18 89 - Genève

ENTREPRISE DU BATIMENT

Béton armé - Maçonnerie

Gypserie - Peinture

électricité

E. **W**EBER

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 3 16 97